

## Communication

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 44 631 31 11  
communications@snb.ch

Zurich, le 17 février 2012

## **Conseil de banque de la BNS: les travaux suivent leur cours – Hansueli Raggenbass ne se porte plus candidat à la présidence**

Tandis que les travaux mandatés par le Conseil de banque de la Banque nationale suisse (BNS) progressent conformément au calendrier, Hansueli Raggenbass, président du Conseil de banque, a informé cet organe et Eveline Widmer-Schlumpf, présidente de la Confédération, qu'il ne se représentera plus à la fin de la période administrative 2008-2012. En octobre 2011, Fritz Studer, ancien président du conseil d'administration de la Banque Cantonale Lucernoise, avait déjà annoncé son départ du Conseil de banque pour la fin de la période administrative. Par conséquent, le Conseil fédéral devra désigner deux nouveaux membres du Conseil de banque en vue de l'Assemblée générale du 27 avril 2012. Le Conseil fédéral nomme six des onze membres qui composent le Conseil de banque – dont le président et le vice-président –, et l'Assemblée générale en élit cinq.

Les travaux mandatés par le Conseil de banque portent sur trois domaines: l'examen, par la société d'audit KPMG, de toutes les transactions financières que les membres de la Direction générale élargie ont effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2011, la révision du règlement régissant les opérations sur instruments financiers passées en nom propre par les membres de la Direction de la Banque et le recrutement d'un nouveau membre de la Direction générale.

Le Conseil de banque informera des résultats de l'examen des transactions financières dès que ceux-ci seront disponibles.

Le groupe de travail chargé de la révision du règlement sur les opérations en nom propre, qui est composé d'experts internes et externes à la BNS placés sous la direction du professeur Peter Forstmoser, achèvera ses travaux ces prochaines semaines, si bien que le Conseil de banque pourra probablement approuver le règlement révisé en mars 2012. Ce dernier comporte des restrictions étendues en ce qui concerne les placements autorisés pour les membres de la Direction de la Banque.

Le Conseil de banque établit actuellement, sur la base du profil déjà approuvé, une liste extensive de candidats entrant en ligne de compte pour repourvoir le poste vacant à la Direction générale. Il estime qu'il pourra proposer en avril au Conseil fédéral le nom du candidat ou de la candidate à ce poste. Le Conseil fédéral nomme, sur proposition du Conseil de banque, les membres de la Direction générale et leurs suppléants.